

Mardi 22 novembre 2022

Lutte contre le réchauffement climatique : La Ville de Marseille signe la charte d'engagement EcoWatt

La Ville de Marseille soutient le dispositif EcoWatt mis en place par Réseau de transport d'électricité (RTE), en partenariat avec l'Ademe, et rejoint une communauté d'acteurs engagés. Ce dispositif EcoWatt qui fonctionne comme une « météo de l'électricité » permet à la fois de sensibiliser sur les éco-gestes destinés aux particuliers ainsi que d'alerter en temps réel sur les périodes de tension en approvisionnement électrique.

La Ville de Marseille se fera donc le relais de ces messages de sensibilisation et de points d'alerte pour informer au mieux les marseillais à ces enjeux énergétiques cruciaux = lien vers www.monecowatt.fr.

En tant que collectivité consommatrice d'énergie, la Ville de Marseille se doit d'être exemplaire en matière d'économies d'énergie sur son patrimoine municipal et a adopté un plan d'efficacité et de sobriété énergétique :

- **en faisant des rappels réguliers sur les consignes de températures des bâtiments municipaux** à 19°C en hiver, et 26 °C en été (hors crèches et écoles). Chaque degré de baisse représentant 7 % de consommation d'énergie.
- **en éteignant une heure plus tôt**, depuis septembre, ses 140 monuments éclairés - à l'exception de ND de la Garde. En hiver, ils seront éteints à 22h30.
- **en accélérant le déploiement des LED sur son parc d'éclairage public**, de 25% actuellement pour atteindre 60% en LEDs en 2026, 100% en 2030.

Ce plan de sobriété énergétique démarre au niveau de l'administration municipale et sera décliné dans chaque domaine de compétence de la Ville (écoles, musées, équipement sportifs etc.).

Il a vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire de Marseille, à la faveur des engagements pris par la ville et tous les acteurs du territoire dans le cadre de la Mission européenne des 100 villes, pour atteindre la neutralité carbone en 2030.